

SÉANCE DU 29 MAI 2024

Document mis en ligne le 5 juin 2024 sur le site internet de la commune

24-05-082

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Philippe BUISSON, Laurent KERMABON pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PATRIMOINE

EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA 2E TRANCHE DES TRAVAUX EXTÉRIEURS (FAÇADES DE L'ÉGLISE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant inscription de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 9 mai 1997,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le péril imminent, nécessitant, fin 2019, une mise en sécurisation et un démontage en urgence du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste, édifice culturel et patrimonial de Libourne, à l'origine de la campagne de travaux nécessaires sur ce monument classé,

Considérant la réalisation de la première phase des travaux extérieurs de l'église qui concernait la réparation et le remontage de la flèche et du clocher de l'église,

Considérant la politique de soutien apportée par la Région Nouvelle Aquitaine aux collectivités locales en matière de valorisation du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le
ID : 033-213302433-20240529-DELIB_24_05_082-DE

Considérant l'urgence des travaux entrepris sur le monument et sa situation au coeur de la bastide libournaise, dans un quartier nécessitant une requalification urbaine, notamment par une mise en valeur de la place attenante à l'église et de ses abords, pour un budget global, pluriannuel et prévisionnel d'investissement de l'ordre de 12 327 532 € HT,

La Ville de Libourne a décidé de poursuivre les travaux de restauration de cette église par la rénovation des façades (Tranche 2) pour un montant estimé à **2 185 937,37 € HT**,

Considérant le calendrier prévisionnel des travaux s'étalant de 2024 à 2026,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES		Tx
Travaux extérieurs – Tranche 2		Etat – Dsil 2021 (proratisé)	170 370,00 €	7,79 %
Restauration des façades extérieures	1 914 127,42 €	Etat - Drac	400 220,00 €	18,30 %
Maîtrise d'oeuvre et interventions diverses (AMO, SPS,...)	271 809,95 €	Région Nouvelle Aquitaine	500 000,00 €	22,87 %
		Autofinancement Ville	1 285 717,37 €	51,04 %
TOTAL	2 185 937, 37 €		2 185 937, 37 €	100,00%

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**29** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel relatifs aux travaux de l'édifice
- sollicite un soutien financier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 500 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03.06.2024 et de la publication, le 05.06.2024
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne